

Une “opération urgence” pour les maîtres

par Michel SAVARD

TOUTE RÉFORME comme toute entreprise aux proportions gigantesques, comporte sa part de risques et de périls; une réforme, c'est en un sens un défi. Les gens placides n'aiment pas les défis parce que les défis obligent trop souvent à des dépassements qui font mal, dérangent une quiétude qui, par définition, est apaisante. Mais ce n'est pas en dormant que se posent les gestes constructeurs. En dormant cependant, le dormeur permet aux autres de faire les révolutions qu'ils jugent utiles.

Or, le Rapport Parent, lumineuse synthèse de toutes les opinions émises dans les mémoires soumis à la Commission, veut provoquer une réforme. Il comporte donc un défi considérable. Il est évident que la mise en place d'un pareil système posera, au point de départ, de sérieux problèmes de financement. A mon avis, cependant, ce n'est pas la question majeure. Il est certes plus pédagogique et plus passionnant d'enseigner dans une école moderne. Mais on peut aussi le faire dans une grange et arriver à des résultats. Les exemples ne manquent pas dans ce domaine. Aristote enseignait sur la place publique et Marguerite Bourgeois dans une tour. Il suffit d'ailleurs d'avoir suivi quelques cours à la Sorbonne pour se rendre compte que l'enseignement est assez peu modifié par ce facteur.

Le grand défi, ce sont les maîtres qui ont à y faire face. Le Rapport ne cache pas d'ailleurs son appréhension devant le problème. “Les structures scolaires les plus souples, les méthodes et les programmes les mieux adaptés à l'élève, les écoles les mieux construites et les mieux équipées ne renouvelleront pas vraiment le système d'éducation de la province si les maîtres n'ont pas la formation et la qualité qu'il faut pour en assurer tout le profit aux enfants. La formation et le perfectionnement des maîtres sont donc au cœur de la réforme scolaire” (2, 375).

Le maître

Dans tous les pays du monde, les maîtres jouissent d'une grande estime auprès des gens. Nourris, cependant, beaucoup plus souvent du respect de la population que de ses deniers, il n'en reste pas moins qu'ils sont les maîtres à penser de beaucoup de citoyens, et peut-être davantage encore, le capital le plus actif et le plus rentable d'un pays. Une civilisation vaut ce que valent ceux qui travaillent à la construire et ce sont les maîtres qui sont le plus souvent les “meneurs de jeu” d'une civilisation.

Il faut ici se réjouir de la place que prennent les maîtres dans le 2e volume du Rapport Parent. C'est

à une revalorisation évidente de leur statut que ces textes conduisent. Avec respect, mais aussi avec fermeté, les commissaires exigent d'eux une compétence académique réelle et un savoir-faire éprouvé. Il faut espérer que ces exigences marquent le jour où n'importe qui, dans cette province, pouvait plaquer sa maison d'une enseigne invitant les "mordus" de culture à venir s'instruire.

Prônant les méthodes actives et l'initiation au travail personnel tout au long de leur rapport, les Commissaires en arrivent à donner une idée fort juste de ce qu'est le maître dans une école. Il n'est ni celui qui trône cérémonieusement, ni celui qui fait du "prêchi-prêcha" d'une façon doctrinale, mais celui qui inculque à l'enfant ce qu'il doit posséder. Car, au fond, aucune éducation n'est réellement créatrice. Toute conscience nouvelle qu'elle fait apparaître a déjà sa racine dans l'être même. Elle n'est pas une greffe sur autrui, mais une aide donnée à son développement. En résumé, l'éducation est, de la part du maître, un appel, et de la part de l'éduqué, un éveil.

Déjà, dans l'Antiquité, Platon comparait l'étudiant à un cheval fougueux qui possède en lui l'énergie, la force et la vitalité. "Ce n'est pas le conducteur, disait-il, qui tire le char, c'est le cheval, mais il ne le sait pas. Le conducteur le guide, lui aide à exécuter les mouvements qu'il doit faire, mais il ne les fait pas pour lui. Toutes les possibilités sont dans l'animal, mais c'est le conducteur qui lui fait réaliser une perfection qu'il n'atteindrait pas seul." Ainsi en est-il de l'éducation des enfants.

Le système de formation proposé

On connaît la situation qui prévaut chez nous pour la formation des maîtres. Inutile d'insister. Disons tout simplement que tout élève ayant terminé sa 11e année peut obtenir en 2 ans le Brevet B qui lui donne droit d'enseigner jusqu'en 9e année, ou après 4 ans d'études, le Brevet A, qui autorise l'enseignement jusqu'en 12e année. Ceux qui ont le Baccalauréat ès-arts peuvent s'orienter directement vers les facultés de culture (lettres, sciences, etc...) ou vers les Écoles Normales secondaires où ils obtiennent après une année d'études le Baccalauréat en Pédagogie ou, après 2 ans, la licence en Pédagogie.

Ce que le Rapport Parent préconise maintenant change la situation de façon considérable. Ce ne sont plus 11 années de scolarité qu'il faudra avoir

obligatoirement, mais 13 années. Une année supplémentaire d'études donnera le certificat d'aptitude à l'enseignement, destinant soit à l'enseignement au primaire, soit à celui du pré-scolaire. Notons cependant que ce diplôme, dans l'esprit des commissaires, est *un strict minimum qui doit normalement donner le goût pour des études plus longues* conduisant à la licence d'enseignement. Cette année d'études, avec accent sur la pédagogie cette fois, peut aussi être donnée aux détenteurs d'une licence universitaire (lettres, sciences, etc...) pour les candidats qui se destinent à l'enseignement du secondaire. Quelle que soit, en effet, la discipline que le futur maître enseignera, il devra avoir reçu une formation pédagogique à la fois théorique et pratique. C'est une idée dont il faut féliciter les auteurs du rapport, à qui il fallait un certain courage pour faire tomber le préjugé, tenace dans les universités, "que la pédagogie est une science primaire, nullement utile à ceux qui font des études universitaires."

La licence d'enseignement, pour sa part, couronnera 3 ans d'études consécutives à la 13e année. Elle pourra être obtenue soit pour l'enseignement à l'élémentaire, soit pour l'enseignement au secondaire, ou à l'enfance exceptionnelle, etc. De façon générale, cette licence devra comporter 25 à 30% d'études dans les sciences de l'éducation et 70 à 75% d'études spécialisées dans une ou deux disciplines du programme de l'enseignement soit élémentaire, soit secondaire. Mais cette licence peut aussi être prise dans une faculté d'éducation et couronner 3 années d'études dans les sciences pédagogiques. Dans ce cas, la licence portera le nom du département de l'éducation où elle aura été prise.

Pour le niveau des Instituts, la règle est précise. Là, comme aux universités, on devra exiger le diplôme d'études supérieures ou le doctorat. A l'Institut, cependant, les docteurs devront diriger et encadrer les professeurs qui n'auront pas atteint ce niveau. On pourra, comme période de transition, accepter comme professeurs certains licenciés, mais à condition qu'ils soient en marche vers une qualification supérieure. Mais une période de transition n'est pas une ligne commune de conduite et après un certain temps, les normes devront s'appliquer intégralement.

Un point me paraît à réviser dans toutes ces exigences : les qualifications requises des professeurs de musique et d'arts plastiques. Notre pays a toujours mal traité les artistes au point de vue des études. Pour arriver à poursuivre une carrière, ces "ambassadeurs réels" de notre province devaient choisir

entre les études régulières et les études artistiques. Avec le résultat que la plupart de nos artistes sont des autodidactes fort intelligents, capables d'aider leurs concitoyens, mais incapables de rencontrer les exigences prévues par ce rapport sur l'éducation. Que les Commissaires demandent une formation complète aux futurs professeurs d'arts plastiques ou de musique, il faut être d'accord. Mais que l'on ne prolonge pas plus longtemps une injustice qui a suffisamment duré. La décision à prendre ? Regarder comme aptes à l'enseignement des arts, les détenteurs de licences en ces domaines ou ceux qui auront été considérés comme possédant l'équivalent par un organisme compétent. Cet organisme verra, dans ce cas, à analyser les œuvres de ces artistes ou la réputation dont ils jouissent dans leur milieu. Alors, nous pourrions songer à procurer à nos futurs artistes le bagage de connaissances que doivent posséder des artistes véritables.

Dernière remarque sur cette question des qualifications : le paragraphe 407 admet que les études du certificat doivent, la plupart du temps, n'être qu'une étape vers celles de la licence. Voilà une note tout à fait réaliste. Mais il ne faudrait pas pour autant verser dans le non-sens. Six années de transition paraissent suffisantes pour équilibrer la situation. Allons-y donc carrément et exigeons la licence pour tous vers 1970. A laisser traîner les questions, on ne les règle jamais. Si nous voulons un corps professoral digne de la province, il faut exiger une qualification normale. Sans la licence, on sera trop souvent en face de maîtres médiocres que G. H. Wells appelle "des marchands de soupe ignorants et fouettards ou des mandarins." ¹

Il reste cependant que les qualifications seules ne font pas les seuls bons maîtres. Il y a, parmi les gens en place, nombre de professeurs dont l'expérience est une véritable science. Il faudrait savoir dépister parmi eux, ceux qui peuvent vraiment apporter une formation aux jeunes et leur permettre de livrer leur message. En le faisant, un danger nous guette cependant : les méthodes changent rapidement et des professeurs, autrefois excellents, sont devenus, par routine et incapacité de renouvellement, de mauvais ouvriers qu'il faut changer. Il y a là un point qu'il faut retenir et sur lequel il n'est pas inopportun d'insister.

Les stages pratiques

A plusieurs reprises, les auteurs du Rapport reviennent sur la question des stages pratiques. Pour tous, sans exception, ils semblent l'exiger, même pour

les futurs professeurs d'Instituts. Au paragraphe 395, même alors qu'ils parlent de la formation des futurs maîtres dans les Universités, ils apportent cette note très juste : "Par contre, en confiant aux universités la formation de tous les maîtres, on peut craindre que la psycho-pédagogie et les aspects pratiques de cette formation ne soient trop sacrifiés à l'étude proprement dite des disciplines à enseigner. On peut penser aussi que, dans le milieu plus vaste et plus diversifié de l'université, les futurs maîtres ne seront pas préparés à leur tâche spécifique d'éducateurs". Les commissaires continuent en faisant confiance aux universités pour la formation des maîtres, mais à deux reprises au moins, ils reviennent sur cette mise en garde, rejoignant par là Henri H. Hill : "Au cours d'une récente réunion, le "National Council for Independent Schools" en arriva à la conclusion que la formation pédagogique des maîtres doit comporter quatre éléments essentiels. Comme aucune loi n'oblige les enseignants des écoles privées à détenir des brevets d'enseignement, la liste prend, de ce fait, un intérêt particulier :

- 1) Une excellente éducation fondée sur les arts libéraux;
- 2) Des études supérieures dans le domaine où le candidat enseignera;
- 3) Une étude systématique de l'éducation et de ses problèmes;
- 4) De l'enseignement pratique sous la surveillance de professeurs d'expérience." ²

C'est aux mêmes conclusions générales que le Rapport Parent est arrivé, de même qu'il a rejoint dans l'ensemble des données ce que trois autres Commissions canadiennes d'éducation avaient proposé, soit la Commission Chant (Colombie-Canadienne, 1960), la Commission Cameron, (Alberta, 1959) et la Commission MacFarlane (Manitoba, 1959). Ceci pour dire évidemment que le Québec n'a pas inventé le soleil et qu'il y eut des Commissions royales sur l'éducation avant celle du Québec. Il serait d'ailleurs passionnant de comparer les données de ces quatre commissions sur la formation des maîtres. Loin de moi la pensée de minimiser le travail de notre Commission royale. Il y aurait quand même une étude intéressante qui serait fort utile et qui montrerait de façon évidente que le fait de penser aux mêmes problèmes conduit souvent aux mêmes conclusions. Malheureusement, le cadre de cet article ne permet pas de développements plus longs. Qu'on nous per-

mette cependant de renvoyer nos lecteurs aux pages de ces rapports qui feront penser que les stages pratiques ne doivent pas verser dans des méthodologies qui deviennent apprentissage de recettes faciles, mais plutôt expérimentation du savoir-faire sous la conduite d'un tuteur qui n'abandonne pas son pupille à lui seul, mais lui permet des discussions variées sur les expériences faites. C'est lui qui devient responsable de l'approbation temporaire, valable pour deux années, puis de l'approbation permanente dont parle le Rapport. (2, 425). Notons que le Rapport Cameron d'Alberta avait proposé le même délai pour un enseignement permanent et que les résultats ont été probants.

La formation des maîtres en exercice

Le cri d'alarme est aujourd'hui universel : tous les pays du monde, à commencer par ceux qui passent pour gardiens d'une civilisation éprouvée par les ans, tous les pays se plaignent du manque de maîtres qualifiés et compétents. Pour preuve, qu'on se réfère aux conférences et rapports publiés par l'UNESCO. Ils sont révélateurs. C'est là une angoisse générale en face de la montée progressive des jeunes après la guerre et la scolarisation plus poussée que l'on exige partout.

Notre province ressent la crise de façon cuisante parce que chez nous les chiffres deviennent pratiquement effarants et que la scolarisation plus longue s'est établie il y a peu d'années. Sans compter les maîtres de l'enseignement supérieur, le Québec réclamait en 1961-62 environ 66,500 enseignants. Or, une forte proportion de ces instituteurs ne possédaient pas et ne possèdent pas aujourd'hui encore les qualifications requises. Ce qui obligera le Ministère de l'Éducation à réaliser chez nous ce que l'Angleterre avait prévu après la guerre pour remplacer les instituteurs tués pendant le cataclysme; opération qu'elle avait baptisée du nom d' "Emergency Program".

Il serait détestable de pousser le pessimisme jusqu'à identifier les deux situations. Mais il reste que le Québec aussi doit passer par une période d'urgence. Il faut donner aux détenteurs de brevets inférieurs l'occasion et la chance de pousser plus loin leurs études. "L'occasion", c'est l'organisation de cours spéciaux à prendre soit pendant les vacances, soit pendant le soir au cours de l'année scolaire, soit pendant une année complète d'études. Mais dans ce cas, il faut aussi prévoir ce que nous pourrions appeler la "chance", c'est-à-dire l'octroi de bourses qui développent

chez les instituteurs l'ambition de chercher la culture qu'ils n'ont pas afin de mieux servir par la suite. "C'est souvent faute de savoir enrichir sa culture que le maître s'attache servilement à un manuel ou à une revue pédagogique qui lui offrent des cours tout préparés" (2, 446). C'est cette mentalité, qui fait rechercher les trucs du métier ou les recettes toutes faites, qu'il faut changer. Nous formerons alors un personnel enseignant "assez libre pour prendre des initiatives et pour assumer des responsabilités" (2,443).

C'est un but à atteindre au plus tôt si nous voulons dans nos institutions l'application des méthodes actives et la formation au travail personnel. Il est facile de dire que les maîtres incompetents doivent se chercher un autre métier. C'est peut-être vrai, mais pour le moment, nous avons besoin d'eux pour que nos écoles tiennent le coup. S'ils n'ont aucune vraie formation, qu'on les retourne à un autre métier, mais si un cours de rafraîchissement ou de perfectionnement peut en faire des instituteurs convenables, servons-nous-en. L'opération "époussetage" ne se fait pas en cassant tout, mais en essayant de rendre plus acceptables les pièces à conserver. Le même principe doit ici nous guider dans ce travail ardu de réforme qui s'impose.

Les facultés d'éducation

Il est sage de vouloir confier à un même lieu la formation de tous les maîtres, sans se préoccuper au départ du niveau où s'exercera leur activité, mais en assurant en cours de route une spécialisation pour un genre précis d'éducation. L'idée de fonder des facultés d'éducation qui deviendront responsables de la formation de notre personnel enseignant doit être conservée, car elle éliminera l'éparpillement colossal dont nous étions victimes.

Mais comment se structureront ces facultés d'éducation ? Voilà une question majeure. Si l'on songe à tout abattre, pour tout reconstruire, nous sommes des vandales. Il est vrai qu'il existe présentement dans la province 115 établissements de formation pédagogique, y compris les écoles universitaires de pédagogie et les écoles normales spéciales. Il est vrai que beaucoup d'écoles normales n'ont ni les étudiants ni le personnel enseignant suffisant pour accomplir une œuvre sérieuse.

Mais à côté des œuvres de moindre valeur existent des établissements qui ont accompli en ces dernières

années des réalisations sérieuses. Il faudrait que les responsables des facultés universitaires en soient conscients et qu'ils aient à cœur de conserver dans les nouveaux rangs les ouvriers valables et les établissements sérieux. Une faculté universitaire est toujours formée d'un ensemble de départements. Il n'est jamais nécessaire cependant que tous les départements soient sous le même toit. C'est la communauté d'esprit, le souci de recherche animant tout le personnel d'une faculté qui en fait la valeur.

Souhaitons que les futurs doyens de ces facultés d'éducation soient convaincus de ces principes et qu'ils sachent mettre de côté certains préjugés tenaces dont sont surtout victimes ceux qui croient n'avoir aucun préjugé. Ce qui compte en éducation, ce ne sont pas seulement les structures quelque importantes qu'elles soient, mais ce qu'on introduit dans ces structures : culture humaniste et maîtres cultivés, programmes et personnel. Si ce chapitre sur la formation du personnel enseignant pouvait faire prendre conscience de cette réalité, les commissaires auraient déjà accompli beaucoup. Espérons que les mesquineries dont notre petit peuple a toujours été friand ne feront pas éclater une œuvre qui pourrait se structurer sagement. Il nous faut des maîtres de valeur à tous les niveaux, mais surtout des maîtres cultivés

pour que la jeunesse qui monte soit imbibée de culture. "Nous avons cru trop longtemps qu'il fallait plus d'instruction pour analyser les sols, dresser un rapport financier, dessiner les plans d'une maison, fabriquer un dentier ou faire la décoration d'une maison qu'il n'en fallait pour amener les enfants à comprendre les vérités fondamentales des mathématiques, des sciences sociales, de l'histoire naturelle, de l'art, de la langue et des autres domaines de la pensée; pour diriger au cours de leur développement les personnalités changeantes de la jeunesse, développer les traits de leur caractère et lancer dans le monde des diplômés, après les avoir préparés à participer d'une façon efficace à la vie industrielle, commerciale, sociale et familiale de la collectivité."³

Nous avons la chance de réaliser une belle œuvre. Il ne faudrait tout de même pas la rater. Mais gardons les yeux ouverts; il est si facile d'être aveuglés par ce que l'on prend pour le soleil •

¹ WELLS, G. H. "*L'Île du Docteur Moreau*", Editions Rencontre, Lausanne 1962, p. 19.

² HILL, Henri H., article de la revue "*The Atlantic*", mai 1960, cité dans la "*revue canadienne sur l'éducation*", Etude no 2, 1962, p. 64.

³ LAZERTE, M. M. E., Université d'Alberta, cité dans la "*Revue canadienne sur l'éducation*", no 2, 1962, p. 63.